



**Directive administrative & Règlements 2015**



## Table des matières

<i>Date et lieu</i> .....	4
<i>Inscriptions</i> .....	4
<p><b>Sélection des participants :</b> Le FMCRE a atteint un niveau de popularité tel qu'il faudra procéder à une sélection des participants pour assurer l'efficacité de l'horaire et la sécurité des participants. Notre intention est d'accepter le plus grand nombre possible de participants en respectant la capacité d'accueil des lieux sélectionnés pour le FMCRE et le budget alloué à cette activité.....</p>	
<i>Frais de participation</i> .....	5
<i>Demande d'exercice</i> .....	5
<i>Accompagnateurs</i> .....	5
<i>Personnel administratif</i> .....	5
<i>Spectateurs</i> .....	5
<i>Transport</i> .....	6
<i>Accréditation des compétiteurs, du personnel accompagnateur et des bénévoles</i> .....	6
<i>Coucher</i> .....	8
<i>Réveil</i> .....	8
<i>Ordre des repas</i> .....	8
<i>Départ des compétiteurs</i> .....	8
<i>Identification des instruments</i> .....	8
<i>Discipline des cadets</i> .....	8
<i>Salles d'échauffement</i> .....	9
<i>Instruments fournis par le FMCRE</i> .....	9
<i>Respect de l'horaire de compétition</i> .....	9
<i>Horaire général</i> .....	9
<i>Résultats</i> .....	9
<i>Tenue</i> .....	10
<i>Utilisation des locaux</i> .....	10
<i>Cantine</i> .....	10
<i>Niveaux de qualification musicale</i> .....	10
<i>Activités de soirée — samedi</i> .....	10
<i>Autres</i> .....	11
<i>Catégories</i> .....	11
<i>Règlements des compétitions</i> .....	12
<i>Entrée et sortie des musiciens</i> .....	12

<i>Décorum compétitif</i> .....	12
<i>Mise en scène</i> .....	12
<i>Protêts</i> .....	13
<i>Note – Musique de films</i> .....	13
<i>Règlements — Solistes</i> .....	13
<i>Règlements – Grands ensembles de concert</i> .....	14
<i>Règlements – Petits ensembles de concert</i> .....	16
<i>Règlements – Ensembles classiques</i> .....	17
<i>Règlements – Ensembles Pop-Jazz</i> .....	18
<i>Règlements – Ensemble de cornemuses et tambours</i> .....	19
<i>Règlements – Ensembles musicaux chorégraphiques</i> .....	20
<i>Règlements – Ensembles Drumline</i> .....	25
<i>Règlements – Catégorie ouverte</i> .....	26
<b>ANNEXE A - FICHE TECHNIQUE DES SOLISTES</b> .....	28
<b>ANNEXE B - FICHE TECHNIQUE DES ENSEMBLES DE CONCERT</b> .....	29
<b>ANNEXE C - FICHE TECHNIQUE DES ENSEMBLES MUSICAUX CHORÉGRAPHIQUES</b> .....	30
<b>ANNEXE D - FICHE TECHNIQUE DES ENSEMBLES DE PERCUSSION (DRUMLINE)</b> .....	31
<b>ANNEXE E - FICHE TECHNIQUE CATÉGORIE OUVERTE</b> .....	32
<b>ANNEXE F – FEUILLE DES JUGES – CONCOURS D’ENSEMBLE</b> .....	1
<b>ANNEXE G – FEUILLE DES JUGES – CONCOURS DES SOLISTES</b> .....	3
<b>ANNEXE H – FEUILLE DES JUGES – ENSEMBLES MUSICAUX CHORÉGRAPHIQUES</b> .....	1
<b>ANNEXE I - FEUILLE D’ÉVALUATION DES DRUMLINE</b> .....	1
<b>ANNEXE J – INSCRIPTION À TITRE DE BÉNÉVOLE</b> .....	2
<b>ANNEXE K – LISTE DES INSTRUMENTS UTILISÉS POUR LA COMPÉTITION</b> .....	3
<b>ANNEXE L- FORMULAIRE D’INSCRIPTION</b> .....	



## Directive administrative & Règlements 2015

### Date et lieu

Le FMCRE 2015 aura lieu les 21 et 22 mars 2015 à l'École Jeanne-Mance située au 45 Avenue des Frères, Drummondville, Québec, J2B 6A2.

### Inscriptions

Les inscriptions auront lieu entre le 15 **décembre 2014** et le 31 **janvier 2015** par un courriel acheminé à [ursce.musique@forces.gc.ca](mailto:ursce.musique@forces.gc.ca). Seules les inscriptions acheminées à cette adresse seront acceptées.

Le courriel doit contenir les informations suivantes :

- ❖ Confirmation que le commandant est d'accord avec l'inscription au Festival;
- ❖ Adresse de courriel **REOCC** du commandant (toutes les communications avec le commandant se feront par REOCC);
- ❖ Nom de l'instructeur de musique;
- ❖ Adresse de courriel de l'instructeur de musique, préférablement REOCC si l'instructeur a un compte REOCC;
- ❖ Formulaire d'inscription dûment complété.
- ❖ Fiche technique pour chaque inscription d'ensemble.

Nous sommes conscients que des changements peuvent survenir durant l'année en ce qui concerne le nombre de cadets dans votre ensemble musical. Il en revient alors aux membres des CC/ESC de nous informer si le nombre fluctue ou s'ils croient qu'ils ne pourront satisfaire aux normes du nombre de participants par catégorie.

Prendre note qu'un accusé de réception par courriel sera envoyé au Cmdt qui a dûment inscrit son CC/ESC au FMCRE. *Si vous ne recevez pas d'accusé réception, SVP contactez-nous rapidement au 1-800-681-8180, poste 7077.*

**Sélection des participants :** Le FMCRE a atteint un niveau de popularité tel qu'il faudra procéder à une sélection des participants pour assurer l'efficacité de l'horaire et la sécurité des participants. Notre intention est d'accepter le plus grand nombre possible de participants en respectant la capacité d'accueil des lieux sélectionnés pour le FMCRE et le budget alloué à cette activité.

La sélection des participants se fera dès la fermeture des inscriptions. Seuls les solistes et équipes qui répondent à tous les critères d'inscriptions seront considérés. Les CC/ESC sélectionnés seront informés par un courriel de l'ORC musique instruction de l'URSC aux commandants.

La conduite, la discipline, la camaraderie et la coopération d'une unité lors du Festival précédent pourront être pris en compte dans les décisions des organisateurs et ce, sans justification supplémentaire.

**Désistements :** Les désistements devront être justifiés par écrit par le commandant. Étant donné le niveau d'effort et de préparation exigé pour une telle compétition, il est attendu qu'à partir du moment où les cadets seront inscrits, qu'aucun désistement ne survienne à moins de cas de force majeure.

## Frais de participation

L'entièreté des frais de participation sera assumée par le FMCRE. Aucuns frais ne seront chargés aux CC/ESC à l'exception des frais de transport de matériel au besoin.

## Demande d'exercice

Aucune demande d'exercice n'est requise pour cette activité régionale.

## Accompagnateurs

Accompagnateur (s) : Chaque CC/ESC doit s'assurer de nommer un adulte accompagnateur qui sera responsable de ses cadets tout au long du FMCRE. Il s'agit du premier intervenant et du représentant de votre CC/ESC. Il est important que cette personne soit en mesure de prendre action si besoin est.

Afin de respecter le cadre financier de l'événement, le FMCRE autorise un maximum d'accompagnateurs selon les ratios suivants :

- Groupe (CC/ESC ou ZAC) de 15 cadets et moins – 1 accompagnateur; et
- Groupe (CC/ESC ou ZAC) de 16 cadets et plus – 2 accompagnateurs (masculin et féminin si possible).

Personnel surnuméraire : Si un CC/ESC désire avoir un nombre d'accompagnateurs sur place plus élevé que le nombre autorisé, il devra en assumer les frais de repas et de logement. Le logement et les repas devront se faire à l'extérieur du site du festival.

**TRÈS IMPORTANT** : Les instructeurs ont la responsabilité de s'assurer que leurs musiciens respectent les règlements en vigueur pour chaque catégorie à laquelle ils sont inscrits ainsi que les règles de conduite propres à l'Organisation des cadets et ce, pour l'entièreté de la compétition. Le non-respect des règlements entraînera des pénalités pouvant aller jusqu'à la disqualification. Si un doute existait concernant un ou des règlements, il est fortement recommandé de communiquer avec l'ORC Musique ou l'ORC Mus (Instr) afin de clarifier la situation avant de débiter la préparation des musiciens.

## Personnel administratif

Le festival 2015 offrira l'opportunité aux instructeurs et cadets des CC/ESC d'agir à titre de bénévole pendant toute la durée des compétitions. Le logement et les repas seront assumés par le festival. Pour vous inscrire, il suffit de remplir le formulaire « Inscription à titre de bénévoles » à [l'annexe J](#) et le faire parvenir par courriel à [ursce.musique@forces.gc.ca](mailto:ursce.musique@forces.gc.ca) . Les différentes tâches y sont énumérées.

*Il s'agit d'une occasion à saisir pour le programme de bénévolat tel le Duc d'Édimbourg. Il nous fera plaisir de signer les carnets de bord.*

## Spectateurs

Les spectateurs sont admis au FMCRE, mais doivent coucher et prendre leurs repas en ville.

## Transport

L'URSC Est organise le transport pour chaque CC/ESC. L'information relative au transport de chaque CC/ESC se trouvera dans la section musique du site web des cadets au plus tard un mois avant l'événement. **Les CC/ESC sont responsables de valider l'adresse du point d'embarquement de leurs cadets.**

Un CC/ESC qui ne se présente pas au lieu et à l'heure de départ prévu pour le transport organisé par l'URSC Est pourrait se voir obligé de rembourser les frais inhérents au retard ou à l'annulation du transport.

Nous rappelons aussi à tous les CC/ESC que vous devez vous assurer que vos cadets soient accompagnés par un adulte tout au long du trajet en autobus.

Le FMCRE défraie les coûts associés au transport des cadets, du personnel et des instruments par autobus. Les frais de location d'un camion pour transporter des instruments ou des éléments de décor ne seront pas remboursés. Ces frais sont la responsabilité des CC/ESC.

## Accréditation des compétiteurs, du personnel accompagnateur et des bénévoles

L'accréditation se déroulera de la manière suivante :

À l'arrivée des cadets sur place, ces derniers doivent demeurer dans l'autobus.

Un seul accompagnateur par CC/ESC ou ZAC doit se présenter au bureau d'accréditation afin d'y remettre :

- Une copie du formulaire d'inscription mis à jour. (Veuillez biffer les absents), consultez [l'annexe L](#));
- Liste des instruments utilisés par les cadets ainsi que les numéros de série (consultez [l'annexe K](#));
- Une fiche technique par soliste et par groupe participant. (Consultez les annexes A, B, C et D);

*Veillez noter qu'aucune photocopieuse n'est disponible sur place. Nous vous demandons d'inscrire le nom et la catégorie du soliste ou de l'ensemble qui utilisera la partition. Assurez-vous que le nom de la pièce est clairement lisible en haut de chaque feuille soumise. Les partitions maîtresses (scores) doivent être brochées.*

*Veillez prendre note que les pièces pour lesquelles deux copies des partitions maîtresses (scores) ne seront pas fournies, ne seront pas notées. L'ensemble recevra une évaluation des juges, mais cette évaluation ne comptera pas pour la compétition.*

*Il sera de la responsabilité du directeur musical ou responsable du groupe de remettre directement aux juges les copies des conducteurs ou partitions avant leur prestation.*

***Pour les participants à la catégorie ouverte et au concours Bourré de talent : ils devront fournir dès leur arrivée, s'il y a lieu, le support sonore pour leur performance. Nous acceptons les CD, les clés USB et les appareils de type Ipod. Les cellulaires ne seront pas acceptés. Ils seront remis au départ des participants.***

Au moment de l'accréditation, l'officier accompagnateur recevra un feuillet d'information comprenant les informations suivantes :

- Heure des repas
- Local de réchauffement attitré
- Locaux pour le coucher
- Personnes ressources

- Informations au sujet des niveaux de qualification
- Locaux pour les activités du samedi soir
- Informations pour le départ
- Informations en cas d'évacuation
- Numéros de téléphone d'urgence
- Heure et lieu pour la réunion du vendredi soir

## Coucher

Le coucher des cadets et des accompagnateurs se fait sous la supervision de ces derniers. **Nous demandons aux accompagnateurs présents dans les dortoirs d'aider à la supervision des cadets dont leur accompagnateur/trice serait logé(e) dans un dortoir de sexe différent.** Nous demandons à tous d'apporter un matelas une place seulement pour des raisons de partage d'espace pour le coucher.

## Réveil

Le réveil se fait par les accompagnateurs. Ces derniers devront garder en tête l'horaire des repas ainsi que l'horaire des compétitions. Étant donné que les mêmes locaux serviront pour la compétition et les réchauffements, il est important que les accompagnateurs s'assurent de la propreté et de la viabilité des lieux.

## Ordre des repas

Les équipes doivent se présenter à la cafétéria dans l'ordre prévu à cet effet. L'ordre est établi selon la séquence de compétition qui suit les repas. Un horaire sera remis à l'accompagnateur au moment de l'accréditation. Il est important de se présenter 5 minutes avant l'heure indiquée. La cafétéria n'est pas un endroit de socialisation.

## Départ des compétiteurs

**Trente (30) minutes avant le départ de l'autobus, les cadets, ainsi que leurs accompagnateurs, devront se regrouper avec tout leur matériel dans le local attribué à leur arrivée. Un membre de l'organisation du FMCRE les y rejoindra avec la documentation requise. Les groupes devront s'assurer de replacer le local leur ayant été attribué tel qu'il était à leur arrivée. Au signal du membre de l'organisation du FMCRE, les groupes seront escortés à leur autobus pour le départ.**

## Identification des instruments

Il est fortement recommandé aux CC/ESC d'identifier tous les instruments et/ou étuis d'instruments apportés au festival. L'organisation du festival n'est pas responsable de tout bris et/ou perte d'équipement appartenant aux cadets ou CC/ESC. C'est la responsabilité de tous de voir à la sécurité de leur équipement et de leurs effets personnels.

## Discipline des cadets

Sur place, plus de 900 personnes, dont au moins 800 adolescents pleins d'énergie, seront présents. Les accompagnateurs ont la responsabilité de voir à contenir cette énergie. Les dommages causés par des cadets qui se trouvent à un endroit non autorisé ou par malveillance (comme les graffitis) seront facturés aux CC/ESC respectifs. De plus, un manquement à la discipline pourrait apporter des pénalités sur le résultat des performances des groupes concernés.

Notez bien cette année qu'un système de cartons de couleur est instauré afin d'aviser les adultes responsables d'un groupe advenant un événement allant à l'encontre des règlements. Seul un membre adulte de l'équipe de bénévoles peut remettre un carton à un responsable de groupe.

Avertissement : carton jaune

5 points de pénalités : carton orange

Disqualification de l'équipe pour toutes les catégories : carton rouge



Il est attendu des accompagnateurs qu'ils connaissent l'emplacement de tous leurs cadets et ce, en tout temps. À moins qu'il soit en déplacement entre deux locaux autorisés, un cadet devrait toujours suivre son groupe.

## **Salles d'échauffement**

Des locaux seront mis à la disposition des CC/ESC pour entreposer leurs instruments et pour s'échauffer avant d'entrer en scène. Ces locaux seront identifiés aux noms et/ou numéros des CC/ESC et leur accès sera strictement réservé aux membres de ce dernier. Il est à noter que certains locaux seront partagés par plus d'un CC/ESC. Les règles de bon voisinage s'appliquent en tout temps.

Les accompagnateurs devront utiliser ces locaux comme point de rassemblement afin de ne pas encombrer les corridors et salles communes.

## **Instruments fournis par le FMCRE**

Le FMCRE fournira certains instruments de percussion aux équipes dans les catégories pop-jazz et ensembles de concert. Ces instruments seront sur scène en permanence. Un ensemble ne pourra substituer ces instruments par les siens. Il est donc demandé aux participants de ne pas apporter les instruments suivants: batterie complète, grosse caisse (sur pied), caisse claire (sur pied), cymbale suspendue, cymbale à main, clavier et/ou piano.

Les ensembles qui utilisent des instruments de percussion additionnels : timbales, cloches tubulaires, accessoires, cymbales additionnelles, etc. devront les apporter et ce, à leur propres frais. (si le matériel est trop encombrant dans l'autobus)

## **Respect de l'horaire de compétition**

Les solistes et groupes devront se trouver dans leur salle d'échauffement 15 minutes avant l'heure prévue pour leur compétition.

Un bénévole ira chercher les musiciens. Ils se dirigeront vers la zone d'attente qui sera située près du local de compétition.

## **Horaire général**

L'horaire **provisoire** sera disponible dans la section musique du site Intranet (sharepoint) des cadets avant la fin de semaine du FMCRE. L'horaire **officiel** sera remis sur place. Il est de la responsabilité de l'accompagnateur de se tenir au courant des différents changements.

## **Résultats**

Les résultats de tous les compétiteurs seront affichés sur le site de l'URSC au plus tard dans la deuxième semaine d'avril.

**Mentions d'excellence** : Tous les ensembles et solistes ayant obtenu la note de 90 % et plus lors du FMCRE se verront remettre une *Mention d'excellence*.

## Tenue

### Pour les cadets :

Tenue C2 ou C2A :	Lors des journées de samedi et de dimanche, la compétition se fait au choix en C2 ou en C2A. Les compétiteurs peuvent aussi porter un gilet de CC/ESC si celui-ci respecte les normes établies. <b>Les cadets ne doivent pas apporter leurs bottes de parade. Toutes les compétitions se feront en espadrilles afin de ne pas endommager les planchers de l'école.</b>
Tenue civile	Lors du transport et de la soirée dansante la tenue des cadets et cadettes doit être appropriée et décente et ce, pour toute la durée de la fin de semaine.

### Pour le personnel adulte :

Officiers	Tenue 3B (chemise à manches courtes – chandail optionnel) pour la fin de semaine, incluant la soirée dansante.
Civils	Tenue propre, pas de jeans en journée. Tenue libre en soirée.

## Utilisation des locaux

Aucun cadet ne doit se trouver dans un local qui n'est pas autorisé par les autorités du FMCRE, incluant les locaux des autres CC/ESC. Il est entendu qu'aucun cadet de sexe masculin ne doit se trouver dans les dortoirs des cadettes et vice-versa.

## Cantine

Une cantine payante sera à la disposition de tous durant la fin de semaine.

## Niveaux de qualification musicale

Les cadets intéressés pourront être testés pour des niveaux de compétences en musique. Les noms de ces cadets, leur instrument et le niveau recherché doivent être enregistrés au moment de l'accréditation.

À ce moment, vous saurez à quel moment vos cadets doivent se présenter pour leur examen de théorie. Le moment de l'examen est déterminé selon votre heure d'arrivée au FMCRE ainsi que l'horaire des compétitions.

## Activités de soirée — samedi

La finale du concours *Bourré de talent* est prévue pour le samedi soir entre 18h30 et 20h00.

Les cadets pourront ensuite participer à une danse ou visionner un film.

Les cadets pourront apporter leurs travaux scolaires, un local leur sera réservé à cet effet. Il s'agira d'une zone silencieuse.

Il est strictement interdit aux instructeurs de prévoir des pratiques pour leurs cadets après souper le samedi soir. L'objectif de cette soirée est de permettre aux cadets d'évacuer le stress de la compétition en plus de leur permettre de socialiser avec leurs amis d'autres CC/ESC.

Seuls les endroits suivants seront accessibles aux cadets samedi soir après le concert :

- Gymnase pour la danse;
- Local de travaux scolaires;
- Local de film;
- Stationnement devant l'école (pour prendre l'air).

Les corridors et escaliers de l'école ainsi que les entrées principales sont des zones stratégiques requises en cas d'évacuation d'urgence. À cet effet, elles ne devront pas être utilisées par les cadets pour s'asseoir et socialiser. Il est strictement interdit d'utiliser les ascenseurs.

## Autres

**Carte d'assurance maladie :** Tous les cadets et adultes devront avoir en leur possession leur carte d'assurance-maladie.

**Déplacements des cadets :** Les cadets ne pourront quitter les lieux à moins d'avoir une autorisation au préalable de la part du personnel du CC/ESC d'appartenance. Les accompagnateurs doivent être capables de situer leurs cadets en tout temps, que ces derniers soient sur place ou qu'ils aient reçu la permission de quitter les lieux. Les accompagnateurs devront avoir en main les coordonnées de leur commandant ainsi que des parents des cadets afin de les joindre en cas d'urgence. Toute personne quittant le site du FMCRE doit passer par l'administration pour en aviser l'organisation.

Chacun doit apporter son nécessaire de toilette. Les déplacements entre les dortoirs et les douches doivent se faire vêtus de manière adéquate.

**Fumeurs :** Une zone pour les fumeurs sera aménagée dans le stationnement devant l'école. Il sera strictement interdit de fumer ailleurs sur le site de la compétition, en incluant les dortoirs.

**Drogue et alcool :** En cas de consommation ou possession de drogue et/ou d'alcool, le cadet et/ou l'adulte sera immédiatement suspendu du FMCRE en plus d'être soumis à des procédures administratives entamées par le biais de son commandant de CC/ESC.

## Catégories

Le FMCRE 2015 offrira les catégories suivantes :

- Grand ensemble de concert
- Petit ensemble de concert
- Ensemble classique
- Ensemble Pop-Jazz
- Ensemble de cornemuses et tambours
- Ensemble drumline
- Ensemble chorégraphique
- Solistes
- Catégorie ouverte (rock, chanson...)

Pour qu'une catégorie soit mise à l'horaire, un minimum de trois inscriptions valides doit avoir été reçu pour cette catégorie. Si au moins trois inscriptions valides n'ont pas été reçues, cette catégorie sera suspendue pour une année (à l'exception des ensembles chorégraphiques).

## Règlements des compétitions

### Modifications aux règlements.

Les participants aux éditions précédentes du FMCRE ne doivent pas présumer la parité des règlements d'une année à l'autre. Une rétroaction a lieu au mois d'août de chaque année et les règlements peuvent être modifiés suivant les recommandations faites par les participants ou tout simplement afin de rendre le FMCRE plus intéressant et accessible.

### Entrée et sortie des musiciens

Le laps de temps compris entre l'entrée des compétiteurs dans le local de compétition et le moment où ils sont prêts à jouer sera strictement réservé et utilisé par le maître de cérémonie afin de présenter les compétiteurs et les pièces qui seront jouées. Ce laps de temps est de plus important pour les juges alors qu'ils écrivent leurs commentaires concernant le groupe précédent.

**Il est donc attendu des musiciens qui accèdent et quittent les locaux de compétition de musique de concert qu'ils le fassent en silence et de façon professionnelle.**

**Important : tout manquement au décorum d'entrée et de sortie entraînera automatiquement une déduction de 5 points (en pourcentage) appliquée à la première pièce interprétée.**

### Décorum compétitif

La préparation des participants en vue de la compétition doit inclure les éléments suivants :

- Le respect envers les compétiteurs :
  - Silence durant les prestations;
  - Éviter les cris et bruits autour des locaux de compétition et
  - Ne pas accéder ou sortir des locaux pendant qu'un compétiteur est en prestation.
- Le respect envers les juges et officiels du FMCRE :
  - Ne pas adresser la parole aux juges à moins que ces derniers ne vous adressent pas la parole en premier;
  - Ne pas tenter de lire les notes ou commentaires des juges et
  - Ne pas mettre en doute l'intégrité des juges.

### Mise en scène

Afin d'assurer le déroulement rapide et efficace de la compétition, une configuration de scène unique sera utilisée par tous les grands ensembles. La mise en scène sera faite pour un ensemble de 30 musiciens assis (4 rangées) et pour les percussions installées à l'arrière des chaises. Les équipes qui installent des instruments de percussion additionnels devront le faire à l'intérieur du temps maximal de 15 minutes alloué pour la prestation.

Les ensembles classiques pourront configurer la scène comme ils le souhaitent.

Chorégraphies : Les ensembles chorégraphiques auront 5 minutes pour effectuer leur mise en place et se placer avant de débiter leur prestation.

## Protêts

Toutes les décisions des juges sont finales et sans appel. Si des questions concernant l'application des règlements surviennent, elles doivent être dirigées au Juge en chef, par écrit, par le commandant du CC/ESC, dans la semaine suivant le FMCRE. En aucun temps la partialité des juges et officiels ne doit être mise en cause. Si de telles allégations devaient être identifiées de la part de cadets ou de leurs adultes superviseurs, elles entraîneraient immédiatement la disqualification du CC/ESC du FMCRE.

## Note – Musique de films

La musique de film a un créneau particulier et est considérée comme la musique classique des temps modernes. Elle doit être considérée dans la catégorie pop-jazz dans le cas où elle aurait été popularisée par un chanteur/chanteuse. Si elle est originellement strictement instrumentale, elle est classée dans le style classique. La catégorie *ensemble classique* peut donc intégrer ce style dans les prestations. En cas de doute, contacter les ORC musique instruction.

## Règlements — Solistes

Cette catégorie permet aux cadets de dévoiler leur virtuosité à titre de solistes devant des juges et un public. Les catégories sont : cuivres, bois, percussions, cornemuses.

Chaque CC/ESC pourra inscrire, par catégorie, autant de solistes qu'il le désire. Les compétiteurs doivent détenir le niveau de compétence en musique 3, 4 ou 5 du programme de musique des cadets pour l'instrument auditionné lors du FMCRE et ce, dès le début de ce dernier.

**Exigences :** Chaque compétiteur interprètera une pièce de son choix d'une durée minimale de 3 minutes et maximale de 4 minutes, à la discrétion du musicien.

**Accompagnement des solistes :** Les solistes pourront se faire accompagner par un instrumentiste ou par un petit ensemble d'un maximum de 4 musiciens. Les accompagnateurs peuvent être des cadets ou des adultes. Seul le soliste sera jugé.

**Préparation :** Il est fortement recommandé aux instructeurs de musique d'effectuer un suivi sur l'évolution de la préparation de leurs solistes ainsi que sur le choix de répertoire afin que ces derniers choisissent une pièce d'un niveau de difficulté équivalent à leur niveau de rendement en vue d'atteindre le niveau désiré à temps pour le Festival.

Nous demandons également aux CC/ESC de s'assurer que les cadets inscrits dans la catégorie des solistes honorent leur inscription.

**Échauffement :** L'échauffement des musiciens et l'accord doivent se faire **avant** d'accéder à la scène.

### Pénalités :

- ❖ Respect des limites de temps : 5 points calculés en pourcentage sont retranchés par minute ou partie de minute en deçà ou au-dessus du temps prescrit.
- ❖ Reprise : 5 points calculés en pourcentage sont retranchés pour chaque fois où le musicien débutera la pièce à nouveau.

- ❖ Respect de l'horaire : 5 points calculés en pourcentage sont retranchés par minute ou partie de minute de retard pour la compétition.

**Critères d'évaluation :** La tenue sur scène du musicien est évaluée. Celle-ci englobe tout ce qui a trait au professionnalisme d'un musicien (la tenue et la montée des instruments, le contact visuel avec le directeur musical, l'interaction entre les musiciens, etc.).

Le choix de répertoire est évalué en fonction du niveau des pièces choisies et en fonction du niveau du musicien.

**Fiche technique :** La fiche technique à [l'annexe A](#) doit être fournie à l'arrivée lors de l'accréditation du Festival.

**Fiche d'évaluation :** La fiche d'évaluation pour cette catégorie se trouve à l'annexe G.

## Règlements – Grands ensembles de concert

Les ensembles inscrits à cette catégorie devront :

- ❖ Compter un minimum de 15 musiciens provenant d'un CC/ESC ou de plusieurs;
- ❖ la catégorie est ouverte aux harmonies, ensembles de cuivres et ensembles de bois.

**Catégories A et B :** Suite aux inscriptions et aux qualifications obtenues en 2013-2014, une moyenne sera calculée. Ceci permettra aux CC/ESC, parfois moins nombreux, de savoir qu'ils sont admissibles à la compétition. Lors de l'inscription, il sera nécessaire de fournir les niveaux de qualification des compétiteurs. Une confirmation de votre participation à la catégorie A ou B vous sera envoyée par l'ORC musique Instruction de l'URSC E.

**Ensembles de ZAC :** Les ensembles de ZAC participant à cette catégorie **ne pourront pas uniquement** sélectionner les meilleurs musiciens provenant des CC/ESC qui les composent. Une musique de ZAC devra faire place à l'ensemble des musiciens, de tous les niveaux de qualification, incluant les plus jeunes, provenant des CC/ESC participant à l'ensemble.

**Répertoire et durée :** Chaque groupe devra jouer deux ou trois pièces de son choix, de styles contrastants, dont une **marche militaire ou une marche de concert**. La durée totale combinée des deux ou trois pièces devra être comprise entre 6 et 12 minutes inclusivement. Les reprises de la marche militaire peuvent être coupées afin de respecter la limite de temps. La troisième pièce ne sera pas prise en compte pour le résultat final, mais sera uniquement commentée par les juges.

**Participation des cadets :** Les cadets inscrits dans cette catégorie ne pourront participer qu'avec un seul grand ensemble.

**Instrumentation permise :** Les instruments suivants pourront être utilisés à la discrétion des CC/ESC pour la compétition d'ensemble de concert.

- Les bois tels que le piccolo, la flûte, le hautbois, la clarinette, la clarinette basse, le saxophone et le basson;
- les cuivres tels que le corne, la trompette, le cor, l'alto, le trombone, le baryton, l'euphonium et le tuba;
- les percussions suivantes : batterie (drum set), caisse claire, tambour-ténor, grosse caisse, cymbales, vibraphone, xylophone, cymbales sur pied, toms de concert, congas, timbales, cloches tubulaires, marimbas et accessoires (claves, cloche à vache, tambourine, sifflet, maracas, etc.);
- un piano.

Tous les instruments devront être joués par des cadets.

**Direction musicale :** L'utilisation d'un directeur musical est obligatoire. Le directeur musical pourra être au choix un cadet ou un adulte surnuméraire au nombre de cadets autorisés à participer comme musiciens. Le rendement du directeur musical ne fera pas l'objet d'une évaluation, mais sera commenté par les juges.

**Échauffement :** L'échauffement et l'accord des instruments doivent se faire **avant** d'accéder à la scène. Sur scène, quelques notes d'accord seront permises pour un temps maximum de 20 secondes.

#### **Pénalités :**

- ❖ Respect des limites de temps : 5 points calculés en pourcentage par minute ou partie de minute en deçà ou au-dessus du temps prescrit.
- ❖ Respect de l'horaire : 5 points calculés en pourcentage par minute ou partie de minute de retard pour la compétition.
- ❖ Reprise : 5 points calculés en pourcentage pour chaque occasion où l'ensemble cessera de jouer et débutera la pièce de nouveau.
- ❖ Sélection musicale : Si les deux pièces sont jugées être de même style, la deuxième pièce ne sera pas évaluée. L'ensemble recevra une évaluation écrite, mais la pièce ne sera pas notée par les juges.
- ❖ Composition : L'ensemble sera disqualifié s'il compte dans ses rangs un ou des cadets participant à plusieurs grands ensembles.
- ❖ Il est attendu des musiciens qui accèdent et quittent le local de compétition de musique de concert qu'ils le fassent en silence et de manière professionnelle : 5 points calculés en pourcentage pour tout manquement au décorum d'entrée et de sortie.

**Critères d'évaluation :** La tenue sur scène des musiciens est évaluée. Celle-ci englobe tout ce qui a trait à l'étiquette et au professionnalisme d'un musicien (la tenue et la montée des instruments, le contact visuel avec le directeur musical, l'interaction entre les musiciens, etc.).

Le choix de répertoire est évalué en fonction du niveau des pièces choisies par rapport au calibre des musiciens.

**Fiche technique :** La fiche technique à [l'annexe B](#) doit être fournie lors de l'accréditation du Festival à l'arrivée.

**Fiche d'évaluation :** La fiche d'évaluation pour cette catégorie se trouve à l'annexe H.

### Règlements – Petits ensembles de concert

Les ensembles inscrits à cette catégorie devront :

- ❖ Compter au moins 5 et au plus 14 musiciens provenant d'un CC/ESC;
- ❖ La catégorie est ouverte aux harmonies, ensembles de cuivres et ensembles de bois.

Les règlements sont exactement les mêmes que pour les grands ensembles de concert, à deux exceptions près:

- **Il n'y a pas de catégorie A ou B ;**
- **Temps de prestation alloué: entre 5 et 12 minutes.**

Les ensembles participant à cette catégorie **ne pourront pas uniquement** sélectionner certains musiciens de leur CC/ESC. Ils devront faire place à l'ensemble des musiciens, de tous les niveaux de qualification, incluant les plus jeunes.

**Un cadet inscrit dans un grand ensemble de concert ne peut s'inscrire dans un petit ensemble de concert.**

**Les seules exceptions à cette règle sont les ensembles de ZAC. Si l'ensemble de ZAC participe à la catégorie Grand ensemble et que un des corps de cadets participant à cette ZAC désire faire une performance solo, il pourra le faire dans cette catégorie à condition de respecter les autres critères et d'interpréter un répertoire différent de celui fait avec l'ensemble de ZAC.**

**Critères d'évaluation :** La tenue sur scène des musiciens est évaluée. Celle-ci englobe tout ce qui a trait à l'étiquette et au professionnalisme du musicien (la tenue, la montée des instruments, le contact visuel avec le directeur musical, l'interaction entre les musiciens, etc.)

Le choix de répertoire est évalué en fonction du niveau des pièces choisies par rapport au calibre des musiciens.

**Fiche technique :** La fiche technique à [l'annexe B](#) doit être fournie lors de l'accréditation du Festival à l'arrivée.



**Fiche d'évaluation :** La fiche d'évaluation pour cette catégorie se trouve à l'annexe I.

## Règlements – Ensembles classiques

La catégorie est ouverte aux ensembles comprenant de 3 à 5 musiciens. Ces ensembles peuvent provenir d'un CC/ESC ou d'une ZAC. Plus d'un ensemble provenant du même CC/ESC ou d'une ZAC peut se présenter dans cette catégorie. Cependant, un même musicien ne peut se présenter dans deux ensembles classiques différents.

**Répertoire et durée :** Cette catégorie permettra aux musiciens de se faire valoir dans un style classique. Chaque ensemble interprètera deux pièces de son choix, puisés dans le répertoire de style classique. La durée totale combinée des deux pièces ne devra pas excéder **10 minutes**.

Sélection des pièces – Si un doute existe quant à l'acceptabilité des pièces que vous désirez jouer, veuillez consulter votre ORC Mus (instr). Voir note au sujet de la [musique de film](#).

**Instrumentation :** L'instrumentation devra se limiter aux instruments d'harmonie. Tous les instruments devront être joués par des cadets.

**Direction musicale :** L'utilisation d'un directeur musical est optionnelle dans cette catégorie. . Le directeur musical pourra être au choix un cadet ou un adulte surnuméraire au nombre de cadets autorisés à participer comme musiciens. Le rendement du directeur musical ne fera pas l'objet d'une évaluation, mais sera commenté par les juges.

**Échauffement :** L'échauffement et l'accord des instruments doivent se faire **avant** d'accéder à la scène. Sur scène, quelques notes d'accord seront permises pour un temps maximum de 20 secondes.

**Pénalités :** Respect des limites de temps : 5 points calculés en pourcentage par minute ou partie de minute en deçà ou au-dessus du temps prescrit.

- ❖ Respect de l'horaire : 5 points calculés en pourcentage par minute ou partie de minute de retard pour la compétition.
- ❖ Reprise : 5 points calculés en pourcentage pour chaque occasion où l'ensemble débutera la pièce de nouveau.
- ❖ Sélection musicale : Les pièces jugées non conformes pour cette catégorie ne seront pas évaluées. Les musiciens recevront une évaluation écrite, mais la pièce ne sera pas notée par les juges.

**Critères d'évaluation :** La tenue sur scène des musiciens est évaluée. Celle-ci englobe tout ce qui a trait à l'étiquette et au professionnalisme du musicien (la tenue et la montée des instruments, le contact visuel avec le directeur musical, l'interaction entre les musiciens, etc.).

Le choix de répertoire est évalué en fonction du niveau des pièces choisies par rapport au calibre des musiciens.

**Fiche technique :** La fiche technique à [l'annexe B](#) doit être fournie à l'accréditation du Festival lors de l'arrivée.

**Fiche d'évaluation :** La fiche d'évaluation pour cette catégorie se trouve à [l'annexe F](#).

## Règlements – Ensembles Pop-Jazz

La catégorie est ouverte aux ensembles de 5 à 16 musiciens. Ces ensembles peuvent provenir d'un CC/ESC ou d'une ZAC.

**Répertoire et durée :** Les participants dans la catégorie Pop-Jazz devront choisir deux pièces du style de leur choix. Les pièces devront être des pièces d'ensembles. Seules les pièces du répertoire classique seront interdites dans cette catégorie. La durée totale combinée des deux pièces ne devra pas excéder **10 minutes**. Voir la note au sujet de la [musique de film](#).

**Instrumentation :** Il est attendu que la majorité des cadets utilisera des instruments reconnus pour les ensembles d'harmonies. Cependant, et pour bien soutenir les divers styles musicaux pouvant être joués dans cette catégorie, les pianos et guitares électriques, batteries ainsi que divers accessoires de percussions seront acceptés. Si un doute existait auprès des instructeurs, s'adresser aux ORC Musique instruction.

**Direction musicale :** L'utilisation d'un directeur musical est optionnelle dans cette catégorie. Le directeur musical pourra être au choix un cadet ou un adulte surnuméraire au nombre de cadets autorisés à participer comme musiciens. Le rendement du directeur musical ne fera pas l'objet d'une évaluation, mais sera commenté par les juges.

**Échauffement :** L'échauffement et l'accord des instruments doivent se faire **avant** d'accéder à la scène. Sur scène, quelques notes d'accord seront permises pour un temps maximum de 20 secondes.

### Pénalités :

- ❖ Respect des limites de temps : 5 points calculés en pourcentage par minute ou partie de minute en deçà ou au-dessus du temps prescrit.
- ❖ Respect de l'horaire : 5 points calculés en pourcentage par minute ou partie de minute de retard pour la compétition.
- ❖ Reprise : 5 points calculés en pourcentage pour chaque occasion où l'ensemble cessera de jouer et débutera la pièce de nouveau.
- ❖ Sélection musicale: Les pièces jugées non conformes pour cette catégorie ne seront pas évaluées. Les musiciens recevront une évaluation écrite, mais la pièce ne sera pas notée par les juges.

**Critères d'évaluation :** La tenue sur scène des musiciens est évaluée. Celle-ci englobe tout ce qui a trait à l'étiquette et au professionnalisme du musicien (la tenue et la montée des instruments, le contact visuel avec le directeur musical, l'interaction entre les musiciens, etc.).

Le choix de répertoire est évalué en fonction du niveau des pièces choisies par rapport au calibre des musiciens.

**Fiche technique :** La fiche technique à [l'annexe B](#) doit être fournie à l'accréditation du Festival lors de l'arrivée.

**Fiche d'évaluation :** La fiche d'évaluation pour cette catégorie se trouve à [l'annexe F](#).

## Règlements – Ensemble de cornemuses et tambours

Les ensembles inscrits dans cette catégorie devront compter au moins cinq musiciens, dont un minimum de deux cornemuseurs, une grosse caisse et une caisse claire.

Des musiciens de plusieurs CC/ESC d'une même région peuvent être regroupés dans un ensemble pour représenter la région.

Chaque groupe devra jouer trois pièces différentes de son choix, dont une pièce lente. Les medleys sont autorisés et compteront pour une pièce. La durée totale combinée des pièces ne devra pas excéder 10 minutes.

L'ensemble devra attendre le signal des juges avant de débiter chacune des pièces.

L'évaluation portera sur les critères suivants :

- ❖ Intégration technique
- ❖ Intégration du ton
- ❖ Qualité du son
- ❖ Drones et chanters
- ❖ Exécution
- ❖ Expression
- ❖ Musicalité
- ❖ Attaques et arrêts
- ❖ Qualité de l'arrangement
- ❖ Capacité à jouer ensemble

**Critères d'évaluation :** La tenue sur scène des musiciens est évaluée. Celle-ci englobe tout ce qui a trait à l'étiquette et au professionnalisme du musicien (la tenue et la montée des instruments, le contact visuel avec le directeur musical, l'interaction entre les musiciens, etc.).

Le choix de répertoire est évalué en fonction du niveau des pièces choisies par rapport au calibre des musiciens.

**Fiche technique :** La fiche technique à [l'annexe B](#) doit être fournie à l'accréditation du Festival lors de l'arrivée.

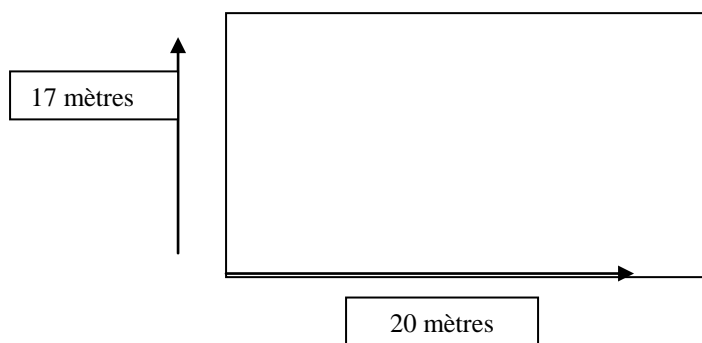
## Règlements – Ensembles musicaux chorégraphiques

La catégorie *Ensembles musicaux chorégraphiques* vise à offrir une plate-forme différente aux musiciens afin d'exprimer leur art. S'inspirant des compétitions civiles de corps de tambours et clairons ainsi que des spectacles scolaires de fin d'année, cette catégorie met en valeur autant l'aspect musical que théâtral du répertoire. Le gymnase devient en quelque sorte une grande scène où évoluent les cadets dans un mélange visuel et sonore.

**Dimensions du terrain :** La compétition se déroulera dans un gymnase. La dimension est de 17 mètres de profondeur par 20 mètres de largeur.

### Dimension du terrain (Ensembles chorégraphiques) :

- **Conversion métrique :** Profondeur : 17 mètres = 55 pieds, 78 pouces  
Largeur : 20 mètres = 65 pieds, 62 pouces



**Composition :** Un minimum de 15 musiciens et plus par ensemble tenant compte des éléments suivants :

- Un directeur musical cadet;
- Ensemble harmonique (cuivres et/ou bois);
- Ensemble rythmique (percussions statiques et/ou de marche, etc.) et
- Soutien théâtral (optionnel).

### Instrumentation autorisée :

- Ensemble harmonique : trompettes, trombones, euphoniums, tubas, cors français, saxophones, clarinettes, flûtes, etc.;
- Ensemble de percussions : Caisse claire, ténor, grosse caisse, cymbales, timbales, gong, cloches tubulaires, xylophone, lyre, marimba, toms, accessoires de percussions, batterie (drum set), etc. L'ensemble de percussion devra être composé, au minimum, d'une caisse claire, d'une grosse caisse et de cymbales.

**Procédures et chronométrage :** La durée du spectacle sera d'un minimum de 6 minutes et d'un maximum de 10 minutes. À l'heure indiquée, l'ensemble prendra place et le tambour-major ira se positionner au centre avant du terrain afin de débiter le spectacle.

Le maître de cérémonie demandera : « Est-ce que les juges sont prêts? ».

Ensuite, il demandera : « Tambour-major, est-ce que votre équipe est prête? », à quoi ce dernier répondra : « Le CC/ESC (votre numéro) est prêt ».

Le maître de cérémonie dira alors : « CC/ESC (votre numéro), le terrain est à vous pour la compétition. ».

Le chronométrage débutera avec le premier mouvement ou la première note des participants, selon ce qui se déroulera en premier. Le chronométrage se terminera quand le directeur musical se tournera vers l'avant à la fin du spectacle et saluera.

**Échauffement :** Les équipes devront avoir effectué leur échauffement musical **avant** d'entrer dans le gymnase.

**Répertoire :** Le répertoire est laissé à la discrétion des participants. Le spectacle devra comporter un segment qui mettra l'ensemble rythmique en évidence pour une durée minimale de **60 secondes consécutives**. Il sera permis aux participants de murmurer ou de chanter une portion du répertoire.

**Partitions :** Les ensembles n'ont pas à fournir de partitions pour les pièces jouées.

### **Direction musicale :**

La direction musicale sera faite par un cadet. Un podium sera placé au centre à l'avant du terrain (ou espace délimité par quatre cônes rouges) pour le directeur musical. L'utilisation du podium ou de l'espace délimité est optionnelle.

### **Mise en scène :**

Chaque équipe aura un maximum de 10 min pour accéder au terrain à l'heure indiquée à l'horaire et effectuer sa mise en scène de départ. L'échauffement des musiciens et l'ajustement des instruments doivent se faire **avant** d'accéder au terrain. Sur le terrain, quelques notes seront permises pour s'accorder — maximum de 20 secondes. À la fin de cette période de temps, tous devront être prêts à débiter le spectacle. À la fin du spectacle, chaque équipe aura 5 minutes pour quitter le terrain de compétition.

### **Formation de départ et de fin :**

La formation et l'endroit de départ et de fin de la chorégraphie sont laissés à la discrétion des compétiteurs, mais devront être à l'intérieur des limites du terrain de compétition.

### **Zone de percussions :**

L'utilisation d'instruments statiques de percussion (gong, timbales, grosse caisse, cloches tubulaires, batterie, etc.) est autorisée. Ces instruments devront être fournis par les ensembles.

Une zone (Box) sera délimitée au sol à l'arrière du terrain. L'équipe devra installer ses instruments de percussion statiques dans cette zone.

Les percussionnistes peuvent marcher dans la chorégraphie avec des instruments de marche comme la grosse caisse, les cymbales, le ténor, la caisse claire, etc. Ces instruments peuvent aussi être installés dans la zone de percussions sur des supports statiques.

### **Soutien théâtral :**

Les CC/ESC pourront, s'ils le désirent, utiliser des accessoires théâtraux pour imager la musique et soutenir le spectacle. Ces accessoires pourront être, par exemple, des drapeaux non officiels, des rubans, des bannières, des cubes, des parapluies, etc. Les accessoires peuvent être portés par les cadets ou installés sur la surface de compétition comme décor.

Aucune arme ne sera acceptée comme accessoire.

Un maximum de quatre cadets sera aussi autorisé en soutien théâtral en plus des musiciens, sans excéder le nombre total de 40 participants. Ces cadets pourront manipuler les accessoires, danser, chanter pour imager le spectacle. Il faut éviter que leurs mouvements ou la participation soient burlesques, offensifs, dommageables à l'image des OCC ou inappropriés.

Les cadets musiciens peuvent manipuler les accessoires théâtraux.

### **Marche et déplacements :**

Les déplacements des participants pourront se faire vers l'avant, vers l'arrière, en diagonale et de côté pour favoriser la projection du son vers l'avant de la surface de compétition. Les mouvements devront demeurer sécuritaires en tout temps.

Les mouvements de danse modérés seront acceptés. Ces mouvements devront être tels qu'ils n'affectent pas la capacité des musiciens de bien jouer.

### **Uniforme :**

Les musiciens devront porter l'uniforme des cadets autorisé pour l'élément d'appartenance selon les normes prescrites.

Les accommodements suivants aux règles de tenue seront autorisés :

- Les cadets doivent être en **espadrilles** afin de protéger le plancher du gymnase;
- Le port du couvre-chef est optionnel;
- Au sein d'un même corps, les vents, les percussions et le soutien théâtral pourront faire la compétition avec une tenue différente. Par exemple, les vents pourraient porter le veston avec chemise et cravate alors que les percussions pourraient jouer en chemise col ouvert et les membres de soutien théâtral pourraient participer en t-shirt;
- Il est possible d'ajouter un élément de costume pour tous les cadets si cet élément est justifié par l'aspect théâtral.

Les quatre cadets non-musiciens utilisés spécifiquement en soutien théâtral peuvent porter des vêtements civils et des costumes théâtraux afin de faciliter les mouvements de danse et la manipulation d'accessoires. Le port de costumes peut aussi aider à imaginer la musique et le spectacle. Par exemple, en jouant de la musique provenant de trames sonores, les membres de l'ensemble théâtral peuvent être habillés dans des costumes rappelant ceux des personnages de films.

#### **Critères d'évaluation :**

Voir le formulaire d'évaluation des juges ci-joint à [l'annexe H](#).

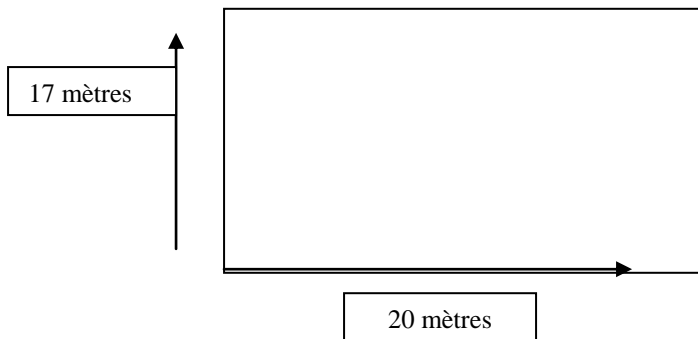
#### **Pénalités :**

- **Chronométrage :**
  - Cinq points calculés en pourcentage pour non-respect du temps requis pour la durée minimale et maximale du spectacle et;
  - Cinq points calculés en pourcentage pour non-respect du temps requis pour la portion imposée à l'ensemble rythmique (60 secondes consécutives).
- **Direction de l'extérieur du terrain par une personne autre que le cadet directeur musical** — 25 points de pourcentage;
- **Aire de compétition** — 5 points calculés en pourcentage pour chaque occasion où au moins un cadet sort de l'aire de compétition. Si, par exemple, cinq cadets sortent ensemble du terrain lors d'un même mouvement, une seule pénalité de 5 points sera accordée;
- **Nombre de participants :**
  - 10 points calculés en pourcentage si le nombre de participants excède le nombre maximal de 40 et;

- 10 points calculés en pourcentage par cadet excédant le nombre maximal de quatre en soutien théâtral.
- **Modification de l'uniforme autorisé des cadets** : 25 points calculés en pourcentage pour des modifications apportées aux pièces d'uniformes.
- **Danger** : 25 points calculés en pourcentage pour chaque mouvement jugé dangereux pour la sécurité des participants ou des spectateurs. Par exemple, le lancer de drapeaux vers les spectateurs ou vers les musiciens, la course des acteurs entre les musiciens en formation serrée, course des musiciens en jouant, etc.
- **Image**. 25 points calculés en pourcentage par occasion où les mouvements des participants, les accessoires utilisés ou la gestuelle sont de nature offensante ou portent atteinte à l'image des Organisations de cadets. Par exemple, des gestes à nature sexuelle, des accessoires comportant des slogans ou images sexistes, racistes ou de nature à offenser, des gestes offensants, etc.
- **Objets échappés**. Aucune pénalité ne sera attribuée pour les objets, les pièces d'uniforme ou instruments échappés. Aucune pénalité ne sera attribuée non plus parce que ces objets sont ramassés.

#### Dimension du terrain (Ensembles chorégraphiques) :

- **Conversion métrique** : Profondeur : 17 mètres = 55 pieds, 78 pouces  
Largeur : 20 mètres = 65 pieds, 62 pouces



**Fiche technique** : La fiche technique à [l'annexe C](#) doit être fournie à l'accréditation du Festival lors de l'arrivée.

**Fiche d'évaluation** : La fiche d'évaluation de cette catégorie se trouve à [l'annexe H](#).



## Règlements – Ensembles *Drumline*

Les ensembles de cette catégorie (ouverte aux musiciens d'un CC/ESC ou d'une ZAC) doivent avoir un minimum de cinq musiciens. Ceux-ci doivent posséder une instrumentation composée de percussions de marche pouvant être complétée de percussions de concert.

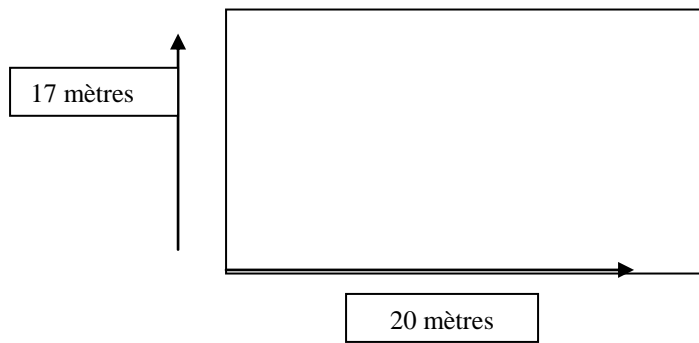
L'ensemble doit présenter un programme d'une durée maximale de 10 minutes au cours duquel il n'a pas à se soumettre strictement à un style musical en particulier.

Le groupe est jugé sur sa performance musicale (coordination, rythmique, nuance, expression, effets musicaux, etc.) ainsi que sur les éléments artistiques (synchronisation visuelle, éléments théâtraux, chorégraphie, etc.) qu'il incorpore à sa prestation.

Le TEMPS MAXIMUM SUR LE TERRAIN ne devra pas dépasser 10 minutes incluant le temps d'interprétation, de déplacement et d'installation. Il est prié de noter que cette consigne a pour but de respecter la logistique générale afin que tous puissent vivre une expérience agréable.

Dimension du terrain : Les dimensions du terrain seront les mêmes que pour les ensembles chorégraphiques.

- **Conversion métrique :** Profondeur : 17 mètres = 55 pieds, 78 pouces  
Largeur : 20 mètres = 65 pieds, 62 pouces



### Uniforme :

Les musiciens devront porter l'uniforme des cadets autorisé pour l'élément d'appartenance selon les normes prescrites.

Les accommodements suivants aux règles de tenue seront autorisés :

- Les cadets feront la compétition en **espadrilles** afin de protéger le plancher;
- Le port du couvre-chef est optionnel;
- Il est possible d'ajouter un élément de costume pour tous les cadets si cet élément ajoute à l'aspect théâtral.

## Partitions :

Les ensembles n'ont pas à fournir de partitions pour les pièces jouées.

## Pénalités :

- **Chronométrage :**
  - Cinq points calculés en pourcentage pour le non-respect du temps requis pour la durée maximale de la prestation.
- **Direction de l'extérieur du terrain par une personne autre que le cadet directeur musical** — 25 points calculés en pourcentage;
- **Aire de compétition** — 5 points calculés en pourcentage pour chaque occasion où au moins un cadet sort de l'aire de compétition. Si, par exemple, cinq cadets sortent ensemble du terrain lors d'un même mouvement, une seule pénalité de 5 points sera accordée.
- **Nombre de participants :**
  - 10 points calculés en pourcentage si le nombre de participants ne respecte pas le nombre minimal de 5.
- **Modification de l'uniforme autorisé des cadets** : 25 points calculés en pourcentage pour des modifications apportées aux pièces d'uniformes.
- **Danger** : 25 points calculés en pourcentage pour chaque mouvement jugé dangereux pour la sécurité des participants ou des spectateurs.
- **Objets échappés**. Aucune pénalité ne sera attribuée pour les objets, les pièces d'uniforme ou instruments échappés. Aucune pénalité ne sera attribuée non plus parce que ces objets sont ramassés.

**Fiche technique** : La fiche technique à [l'annexe D](#) doit être fournie à l'accréditation du Festival lors de l'arrivée.

**Fiche d'évaluation** : La fiche d'évaluation de cette catégorie se trouve à l'[annexe I](#).

## Règlements – Catégorie ouverte

La catégorie est ouverte aux solistes et à tous les types d'ensembles non représentés dans une autre catégorie (exemple : chorale, ensemble à cordes, ensemble rock, etc). Ces ensembles peuvent représenter un ou plusieurs CC/ESC ou d'une ZAC. Un même corps de cadets peut offrir plus d'une prestation à condition que les participants ne soient pas les mêmes. Il s'agit d'une catégorie musicale. Les prestations de danse, de théâtre, de cirque, etc. ne seront pas acceptées.

**Répertoire et durée :** Les participants dans la catégorie ouverte devront choisir un répertoire d'une durée maximale de 7 minutes. Le style du répertoire est laissé à la discrétion du participant.

**Instrumentation :** Tous les types d'instruments seront acceptés dans cette catégorie.

**Direction musicale :** L'utilisation d'un directeur musical est optionnelle dans cette catégorie. Le directeur musical pourra être soit un cadet ou un adulte sans pour autant affecter le nombre de cadets autorisés à participer comme musiciens. Le rendement du directeur musical ne fera pas l'objet d'une évaluation, mais il recevra des commentaires de la part des juges.

**Support technique :** Le responsable de l'ensemble devra communiquer avec les ORC musique instruction afin de faire connaître les besoins techniques reliés à leur prestation, et ce, dès leur inscription.

Dans le cas où la performance nécessite un support audio, il devra être remis à l'arrivée au FMCRE. *Nous acceptons les CD, les clés USB et les appareils de types Ipod. Les cellulaires ne seront pas acceptés. Ils seront remis au départ des participants.*

**Échauffement :** L'échauffement et l'accord des instruments doivent se faire **avant** d'accéder à la scène. Sur scène, quelques notes d'accord seront permises pour un temps maximum de 20 secondes.

**Pénalités :**

- ❖ Respect des limites de temps : 5 points de pourcentage par minute ou partie de minute au-dessus du temps prescrit.
- ❖ Respect de l'horaire : 5 points calculés en pourcentage par minute ou partie de minute de retard pour la compétition.
- ❖ Reprise : 5 points calculés en pourcentage pour chaque occasion où l'ensemble cessera de jouer et débutera la pièce de nouveau.

**Fiche technique :** La fiche technique à [l'annexe E](#) doit être fournie à l'accréditation du Festival lors de l'inscription.

**Fiche d'évaluation :** La fiche d'évaluation de cette catégorie, se trouve à [l'annexe F](#).

**FESTIVAL DE MUSIQUE DES CADETS  
DE LA RÉGION DE L'EST**

**ANNEXE A - FICHE TECHNIQUE DES SOLISTES**

Nom et grade du soliste : \_\_\_\_\_

CC/ESC : \_\_\_\_\_

Instrument : \_\_\_\_\_

Niveau de qualification musical sur cet instrument : \_\_\_\_\_

Pièce présentée, auteur, arrangeur:

Expérience musicale :

❖ Participation au festival comme soliste? (encercler) 2014---2013---2012---2011---2010---2009---

❖ Participation à des cours d'été de  
musique ? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

❖ Expérience civile (école, cours privé, participation à des concours civils, etc.)  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**FESTIVAL DE MUSIQUE DES CADETS  
DE LA RÉGION DE L'EST**

**ANNEXE B - FICHE TECHNIQUE DES ENSEMBLES DE CONCERT**

CC/ESC : \_\_\_\_\_

Catégorie (cocher) – Un formulaire d'inscription par ensemble présenté :

- Grand ensemble de concert
- Petit ensemble de concert
- Ensemble classique
- Ensemble Pop-Jazz
- Ensemble de cornemuses et tambours

Nombre de musiciens par niveau musical lors de l'accréditation :

Aucun niveau \_\_\_\_\_ Élémentaire \_\_\_\_\_ Niveau 1 \_\_\_\_\_ Niveau 2 \_\_\_\_\_  
Niveau 3 \_\_\_\_\_ Niveau 4 \_\_\_\_\_ Niveau 5 \_\_\_\_\_

Directeur musical (lors de la compétition): \_\_\_\_\_

Responsable du programme musical au CC/esc. : \_\_\_\_\_

Pièces présentées, auteur et arrangeur:

1. Marche : \_\_\_\_\_

2. \_\_\_\_\_

3. Pièce optionnelle : \_\_\_\_\_

**FESTIVAL DE MUSIQUE DES CADETS  
DE LA RÉGION DE L'EST**

**ANNEXE C - FICHE TECHNIQUE DES ENSEMBLES MUSICAUX CHORÉGRAPHIQUES**

CC/ESC : \_\_\_\_\_

Nombre de cadets dans cet ensemble : \_\_\_\_\_

Directeur musical (lors de la compétition): \_\_\_\_\_

Pièces jouées en ordre :

1. \_\_\_\_\_

2. \_\_\_\_\_

3. \_\_\_\_\_

4. \_\_\_\_\_

5. \_\_\_\_\_

Note : Bien identifier l'endroit dans la prestation où l'ensemble rythmique jouera son extrait d'une minute continue.

**FESTIVAL DE MUSIQUE DES CADETS  
DE LA RÉGION DE L'EST**

**ANNEXE D - FICHE TECHNIQUE DES ENSEMBLES DE PERCUSSION (DRUMLINE)**

CC/ESC : \_\_\_\_\_

Nombre de cadets dans cet ensemble : \_\_\_\_\_

Directeur musical (lors de la compétition): \_\_\_\_\_

Instruments :

1. \_\_\_\_\_

2. \_\_\_\_\_

3. \_\_\_\_\_

4. \_\_\_\_\_

5. \_\_\_\_\_

6. \_\_\_\_\_

7. \_\_\_\_\_

8. \_\_\_\_\_

9. \_\_\_\_\_

10. \_\_\_\_\_

11. \_\_\_\_\_

12. \_\_\_\_\_

**FESTIVAL DE MUSIQUE DES CADETS  
DE LA RÉGION DE L'EST**

**ANNEXE E - FICHE TECHNIQUE CATÉGORIE OUVERTE**

Important : utiliser une fiche technique par prestation

CC/ESC : \_\_\_\_\_

Nombre de cadets dans cet ensemble : \_\_\_\_\_

Directeur musical (Si requis): \_\_\_\_\_

Titre des pièces

1.
2.
3.

Noms des cadets	Instruments

**Besoins matériel**



**FESTIVAL DE MUSIQUE DES CADETS  
DE LA RÉGION DE L'EST**

**ANNEXE F – FEUILLE DES JUGES – CONCOURS D'ENSEMBLE**

Nom de l'ensemble: \_\_\_\_\_  
Nombre de participants sur scène : \_\_\_\_\_  
Ville/Région: \_\_\_\_\_

Catégorie: Grand ensemble de concert    Ensembles classiques    Ensembles Pop-Jazz    Petit ensemble de concert    Ouverte

**Évaluation : A: Excellent B: Très Bien C: Bien D: Passable**

**1<sup>ère</sup> Pièce (marche pour les grands ensembles de concert):**

<u>Qualité sonore</u>	<u>Technique</u>	<u>Musicalité</u>	<u>Autres Facteurs</u>
-Timbre -Intonation -Équilibre	-Rythme/précision -Articulation -Niveau de difficulté approprié	-Interprétation -Style -Phrase -Expression -Nuances & sensibilité	-Choix de répertoire -Tenue sur scène
<b>A B C D</b>	<b>A B C D</b>	<b>A B C D</b>	<b>A B C D</b>

Commentaires :

Total:     /100

<b>2<sup>ème</sup> Pièce:</b>			
<u>Qualité sonore</u> -Timbre -Intonation -Équilibre	<u>Technique</u> -Rythme/précision -Articulation -Niveau de difficulté	<u>Musicalité</u> -Interprétation -Style -Phrase -Expression -Nuances & sensibilité	<u>Autres Facteurs</u> -Choix de répertoire -Tenue sur scène
<b>A B C D</b>	<b>A B C D</b>	<b>A B C D</b>	<b>A B C D</b>
Commentaires : <div style="border: 1px solid black; height: 300px; width: 100%; margin-top: 10px;"></div>			
			Total:    /100

Date :

Signature juge : \_\_\_\_\_

**LÉGENDES : A = 25 points   B = 20 points   C = 15 points   D = 10 points**

**FESTIVAL DE MUSIQUE DES CADETS  
DE LA RÉGION DE L'EST**

**ANNEXE G – FEUILLE DES JUGES – CONCOURS DES SOLISTES**

Nom soliste: \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_

CC/ESC: \_\_\_\_\_

Cuivres †      Bois †      Instrument : \_\_\_\_\_

**Évaluation :**

**A: Excellent (25 points).....B: Très Bien (20 points)**

**C: Bien (15 points).....D: Passable (10 points)**

**Pièce interprétée:**

<u>Qualité sonore</u>	<u>Technique</u>	<u>Musicalité</u>	<u>Autres Facteurs</u>
-Timbre -Intonation -Équilibre	- Rythme/précision -Articulation -Niveau de difficulté approprié	-Interprétation -Style -Phrase -Expression -Nuances & sensibilité	-Choix de répertoire -Tenue sur scène
<b>A B C D</b>	<b>A B C D</b>	<b>A B C D</b>	<b>A B C D</b>

Commentaires :

Total:    /100

Date : \_\_\_\_\_ Nom du juge : \_\_\_\_\_

**FESTIVAL DE MUSIQUE DES CADETS DE LA RÉGION DE L'EST**  
**ANNEXE H – FEUILLE DES JUGES – ENSEMBLES MUSICAUX CHORÉGRAPHIQUES**

CC/ESC:		Juge:
Pièces jouées:		
Nombre de musiciens:	Nombre d'acteurs:	Durée:
<b>Ensemble harmonique (bois et cuivres)</b>		
Niveau de difficulté et précision musicale, contrôle du son, changements de rythmes, musicalité, nuances, technique musicale, mise en évidence des diverses sections, complémentarité des musiciens et capacité de jouer comme un ensemble, capacité de créer une émotion.		<b>/40</b>
<b>Ensemble rythmique (percussions et accessoires)</b>		
Niveau de difficulté et précision musicale, changements de rythmes, musicalité, technique musicale, complémentarité des musiciens et capacité de jouer comme un ensemble, capacité de soutenir le spectacle et créer une ambiance.		<b>/25</b>
<b>Déplacements et marche</b>		
Niveau de difficulté, précision et synchronisation, départs et arrêts, changements de cadence. Complexité et originalité des déplacements, cadences diverses, complète le répertoire joué.		<b>/25</b>
<b>Direction musicale</b>		
Précision des mouvements de direction, contrôle, capacité de mener, introduction des nuances, introduction des attaques, changements de rythmes, posture, style, etc.		<b>/5</b>
<b>Qualité artistique</b>		
Qualité du spectacle, capacité de soutenir la musique, originalité, spectacle divertissant, capacité de créer une émotion, bon enchaînement de segments statiques et mouvements.		<b>/5</b>
<b>Pénalités (temps, nombre, terrain, instruments, uniforme) :</b>		<b>Sous-total /100</b>
		Pénalités
		<b>Total final /100</b>

**Commentaires du juge:**

**Date :**

**Nom du juge :**

**Signature du juge :**

**FESTIVAL DE MUSIQUE DES CADETS  
DE LA RÉGION DE L'EST**

**ANNEXE I - FEUILLE D'ÉVALUATION DES DRUMLINE**

Nom de l'ensemble: \_\_\_\_\_

Nombre de musiciens : \_\_\_\_\_

Durée : \_\_\_\_\_

<b>Prestation:</b>			
<u>Éléments spectacle</u> -Utilisation du terrain -Originalité - Chorégraphie	<u>Technique</u> - Rythme/précision -Articulation -Niveau de difficulté	<u>Musicalité</u> - Interprétation -Style, phrase -Expression -coordination rythmique	<u>Autres Facteurs</u> -Choix de répertoire -Tenue
<b>/30</b>	<b>/45</b>	<b>/45</b>	<b>/30</b>
<b>Pénalités :</b>			
<u>Temps – 5 pts</u>			
<u>Direction – 25 pts</u>			
<u>Air de compétition – 5 pts</u>			
<u>Nb de participants – 5 pts</u>			
<u>Uniforme – 25 pts</u>			
<u>Danger – 25 pts</u>			

**Pointage**  
  
**/150**

**Pénalités**  
**/90**

=

**Résultats**  
**/150**

Commentaires :

Signature du juge :

**FESTIVAL DE MUSIQUE DES CADETS  
DE LA RÉGION DE L'EST**

**ANNEXE J – INSCRIPTION À TITRE DE BÉNÉVOLE**

CC/ESC : \_\_\_\_\_

Nom et grade du candidat ou de la candidate : \_\_\_\_\_

Courriel du candidat : \_\_\_\_\_

**(Les cadets-cadres devront avoir le grade de sergent/maître de 2<sup>e</sup> classe et plus.)**

**TÂCHES :**

- ❑ **Aide à l'accréditation** : Inscriptions, cueillette des partitions, enregistrement des résultats, distribution des dépliants à l'entrée, préparation des enveloppes avec les feuilles complétées par les juges pour retourner aux CC/ESC, aller chercher les feuilles de juge sur les plateaux, préparation des récompenses...
- ❑ **Aide aux juges sur les plateaux de compétition** : présenter les partitions aux juges, chronométrer les pièces, récupérer les partitions et ramasser les feuilles de juge.
- ❑ **Aide au déroulement des compétitions** : accompagner chaque CC/ESC de la salle de pratique aux différents plateaux de compétition et par la suite à la salle de photo, selon l'horaire préétabli.
- ❑ **Aide à la logistique** : assurer le bon déroulement des repas à la cafétéria, support logistique (déplacement de matériel), surveillance, gestion du stationnement.
- ❑ **Maître de cérémonie** : (Ce poste est à l'intention des cadets seniors seulement. Ceux-ci doivent être bilingues et avoir l'aisance de s'adresser oralement devant un grand public. Ils devront porter l'uniforme complet pendant les compétitions. Un(e) candidat(te) de chaque élément sera choisi.) Ils présenteront chaque équipe ainsi que les pièces qui seront jouées lors des compétitions.
- ❑ **Aide au montage**
- ❑ **Aide au démontage**

Lorsque les bénévoles seront sélectionnés, il est important que ceux-ci respectent leur engagement (à moins d'un cas de force majeure) lors du festival.





**FESTIVAL DE MUSIQUE DES CADETS DE LA RÉGION DE L'EST**  
**Formulaire d'inscription**

NOM DE L'ENSEMBLE (si regroupement):												ADRESSE POUR LE TRANSPORT:			
NOMS DES CC INCLUS DANS L'ENSEMBLE:															
NOM DU/DES COMMANDANTS DE CC:												CELLULAIRE:		COURRIEL:	
NOM DU 1E ACCOMPAGNATEUR:												CELLULAIRE :		COURRIEL:	
NOM DU 2E ACCOMPAGNATEUR (CC > 15 CADETS)												CELLULAIRE :		COURRIEL:	
	NOM	PRÉNOM	SEXE	INSTRUMENT	NIVEAU ACTUEL	NIVEAU À PASSER	SOLISTE	GRANDS ENSEMBLES	PETITS ENSEMBLES	CHORÉGRAPHIE	ENSEMBLE POP-JAZZ	PERCUSSIONS	CORNEMUSES ET TAM-BOURS	CATÉGORIE OUVRETE	FINALE-BOURRÉ DE TALENT
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
11															
12															
13															
14															
15															
16															
17															
18															
19															
20															

